



## **Motion du 27 septembre 2011 remise à la Directrice de la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure**

Le mardi 20 septembre, l'intersyndicale a organisé une assemblée générale à l'attention des agents de la DDTM de l'Eure. Cette réunion a confirmé les inquiétudes des agents de la DDTM quant à la pérennité de leurs missions, de leurs lieux d'affectation et la morosité qui en découle.

Les agents subissent depuis plusieurs années et à un rythme de plus en plus insoutenable des réorganisations permanentes faites d'injonctions contradictoires, de changements systématiques d'orientations et de stratégies, de suppressions importantes de postes, de mobilités géographiques, d'objectifs intenables, de destruction des compétences pourtant nécessaires à l'exercice du service public.

Ce 27 septembre, le premier point soumis à l'avis du comité technique paritaire de la DDTM de l'Eure est relatif à l'organisation de la DDTM. Les documents préparatoires transmis aux représentants du personnel sont similaires à ceux présentés à l'ensemble du personnel le 28 juin dernier, à savoir un vaste bilan et une série de propositions validées ou non par le CODIR.

A aucun moment la problématique des moyens et des effectifs n'est réellement abordée. Ce point ne peut être absent d'un débat portant sur l'organisation d'un service.

Le dernier volet de la RGPP, nommé RH 2013, consistant à redéployer plus de 10 000 postes au sein du MEEDTL d'ici 2013 aura des incidences dommageables sur les conditions de travail et de vie de beaucoup d'entre nous puisque les postes supprimés ne seront pas équivalents en nombre à ceux concernés par les départs en retraites. Les agents du MAAPRAT sont également concernés avec le plan Emploi Métier Horizon 2012 qui a conduit à la suppression au budget 2011 de 1000 emplois dont 400 dans les DDT(M).

Les arbitrages de la zone de gouvernance régionale sont en cours depuis plusieurs semaines. Or nous disposons d'informations plus que succinctes sur cette réflexion, à la différence de certains départements où les partenaires syndicaux sont largement associés.

Nous demandons que les éléments précis, présidant à la déclinaison locale des postes à redéployer en DDTM de l'Eure, soient présentés aux représentants du personnel. Cette demande constitue un préalable à l'examen du projet d'organisation de la DDTM.

Notre demande porte également sur les schémas régional et départemental de mutualisation qui devaient être remontés au secrétaire général du gouvernement (SGG) le 30 juin. Il n'est pas acceptable que ces schémas en cours d'examen n'aient fait l'objet d'un minimum de concertation au niveau local par Mme la Préfète avant leurs remontées au SGG de ces schémas.

Le manque de transparence n'est pas que du fait de Mme la Préfète. Les représentants du personnel

constatent que depuis plusieurs mois des créations ou des suppressions de postes sont régulièrement réalisées sans que le sujet ne soit évoqué dans les instances paritaires.

Enfin, une nouvelle fois les documents de travail transmis aux représentants du personnel ne l'ont pas été dans les délais réglementaires. De plus, ils sont dans un certain nombre de cas très insuffisants pour traiter le dossier comme par exemple pour le projet de règlement intérieur, et :

- Comment émettre un avis sur le dossier de la PFR alors que seule la note de gestion ministérielle a été transmise ?
- Comment émettre un avis sur le dossier NBI alors que les seules informations données portent sur le nombre d'agents concernés par catégorie et le nombre de points distribués ?
- Comment émettre un avis sur le règlement intérieur et le contrat de service du pôle juridique interministériel, que l'on nous promet depuis fin 2010, alors que l'on se contente de nous transmettre une simple note nous expliquant comment on va réaliser ces documents.

Au niveau national, les services du premier ministre, suite aux actions intersyndicales, ont été contraints d'ajourner certains dossiers. C'est notamment le cas pour la mise en place des SIDSIC, où l'administration a suspendu le 23 septembre 2011 le processus afin de restaurer les conditions d'un climat apaisé de concertation, qu'il convient également de rétablir au niveau local.

**Les représentants du personnel pour faire écho au ras le bol général ont décidé de ne pas participer au CTP du 1er juillet dernier. Depuis cette date, les raisons de mécontentement se sont accentuées. Pour toutes les raisons évoquées, les représentants du personnel ont décidé de ne pas siéger au CTP du 27 septembre 2011.**

Pour la CFDT



Pascal THERRY

Pour FO



Patrice QUENEUILLE

Pour la CGT



Jean-Marie LOIR

Copie :

- Monsieur le Préfet de la région Haute Normandie
- Madame la Préfète de l'Eure
- Monsieur le DREAL de Haute-Normandie
- Monsieur le DRAAF de Haute-Normandie
- Agents de la DDTM de l'Eure